

Québec, le 24 octobre, 2014

Secrétariat du Forum sur la lutte contre l'intimidation
Direction générale des politiques
Ministère de la Famille
425 rue St-Amable, 4e étage
Québec (Québec), G1R 4Z1
forumintimidation@mfa.gouv.qc.ca

Madame, Monsieur,

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie désire partager quelques réflexions sur l'intimidation dont sont parfois victimes les femmes siégeant aux conseils municipaux du Québec.

La mission du Groupe Femmes, Politique et Démocratie est **d'éduquer** la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique, de **promouvoir** une plus grande participation des femmes à la vie politique et de **soutenir**, auprès de tous, l'exercice plein et entier de la citoyenneté.

À la suite des élections municipales de 2013, les femmes représentent 32,0% des conseillers municipaux et 17,3% des maires. On note une très légère amélioration par rapport aux taux de 2009, qui étaient respectivement de 29,3% et de 16,1%¹.

Il va sans dire que leur présence est encore très fragile dans les conseils municipaux. Très souvent, elles se retrouvent seule femme dans un conseil formé exclusivement d'hommes où elles sont minoritaires. Arrivées plus récemment sur la scène politique, elles n'ont pas forcément les contacts et les réseaux dont bénéficient ceux qui sont en place depuis plus longtemps. Il y a là un contexte propice à l'éclosion de l'intimidation: inégalité de nombre et de pouvoir.

Un sondage mené en 2011 par la Fédération québécoise des municipalités auprès des élues municipales membres indiquaient à ce moment-là que 48 % des répondantes avaient vécu des situations problématiques: intimidation, harcèlement psychologique, discrimination, exclusion de la part des membres du conseil municipal. La majorité des répondantes (71 %) considéraient que des mesures devaient être mises en place pour soutenir les élues.

À la suite de ce constat le Secrétariat à la condition féminine a entrepris d'approfondir la question en réalisant une deuxième enquête avec le soutien de la firme Léger Marketing afin de documenter les

¹ Conseil du statut de la femme, Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2014, p. 21.

difficultés vécues par les élues municipales et mieux connaître leurs besoins. Entre le 16 mai et le juin 2012, 538 des 2241 élues municipales du Québec y ont répondu, ce qui s'avère un taux représentatif².

Les faits saillants en sont les suivants:

- Près du tiers (30 %) des répondantes ont déjà vécu au moins une situation problématique (discrimination, harcèlement, intimidation ou autres) dans l'exercice de leurs fonctions. Cette réalité est davantage marquée chez les mairesses (52 %) que chez les conseillères.
- Les gestes d'intimidation sont le plus souvent récurrents: dans la majorité des cas, ils sont survenus trois fois ou plus.
- C'est le plus souvent dans les municipalités comptant moins de 5000 habitants que se produisent ces situations.
- 84 % des répondantes œuvrent au sein d'un conseil municipal où les femmes sont minoritaires et 20 % des répondantes sont la seule femme au sein du conseil municipale.
- Les ressources pour les élues qui souhaitent porter plainte ou obtenir un soutien demeurent méconnues.

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie rencontre et forme depuis 2004 des femmes se préparant à des fonctions municipales ou exerçant déjà ces fonctions. Au cours des années, nous avons recueilli de nombreux témoignages qui corroborent les données de ce sondage. Plusieurs ont pu discuter avec nous des situations d'exclusion vécues et des conséquences néfastes sur leur bien-être et sur leur capacité à exercer leur métier en toute liberté.

Certaines solutions ont été mises de l'avant. Pour les cas plus graves, le Plan de lutte contre l'intimidation des élus (PLI-Élus) de la Sûreté du Québec a comme objectif d'inciter les personnes élues, les gestionnaires municipaux et les autres employés des municipalités desservies par la Sûreté du Québec à dénoncer les actes de violence et d'intimidation dont ils ou elles peuvent être victimes dans l'exercice de leurs fonctions. Selon les témoignages qui nous sont parvenus, un signalement à la Sûreté du Québec ne se fera que lors d'une situation extrêmement problématique impliquant de la violence ou des menaces. Pour la majorité des femmes vivant différentes formes d'exclusion et de discrimination au sein des conseils, peu choisiront ce recours, étant en outre susceptibles d'en vivre des conséquences néfastes dans leur milieu.

Nous semblent non plus peu efficaces les codes d'éthique mis en place ces dernières années, dans la foulée des scandales financiers touchant les municipalités. Conçus surtout pour remédier à des failles éthiques dans la gestion des contrats et dans l'administration financière de la municipalité, ils

² Secrétariat à la condition féminine, Sondage auprès des élues municipales au regard de problèmes de discrimination ou d'exclusion vécues dans le cadre de leurs fonctions, Faits saillants.

présentent peu de solutions concrètes pour l'intimidation ordinaire dont peuvent être victimes les élues et dont pourraient aussi souffrir des membres d'autres minorités au sein des conseils municipaux.

C'est pourquoi nous demandons que l'ensemble des partenaires concernés: MAMOT, Union des municipalités du Québec (UMQ), Fédération québécoise des municipalités (FQM), examinent à nouveau ce phénomène d'intimidation et conçoivent des solutions concrètes et efficaces répondant aux besoins des femmes. Il nous semble important, en particulier, qu'une personne-ressource impartiale et centrale avec un pouvoir d'intervention puisse être affectée à recueillir les plaintes et à orienter les élues concernées par cette forme de discrimination. Si dans chaque école du Québec, la loi prévoit maintenant qu'une personne-ressource est chargée du dossier de l'intimidation, il nous semble normal qu'à tout le moins, une personne ou un ombudsman (ou une ombudswoman) puisse exercer cette fonction pour venir en aide à l'ensemble des élues de tout le Québec.

Espérant que ces quelques commentaires seront pris en considération, nous vous prions, d'agrèer, madame, monsieur, nos sentiments respectueux.



Micheline Paradis,
Présidente



Thérèse Mailloux,
Administratrice